



Objet : Autorisation de résiliation de marché public – mandat de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n°2022-33 du 20 octobre 2022 et n° 2023-02 du 15 février 2023, respectivement relatives au mandat de maîtrise d'ouvrage délégué et aux délégations du Directeur Général pour le concours restreint et l'opération de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil en rive gauche,

Vu le marché relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage délégué conclu avec la SEGARD portant sur l'opération de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil en rive gauche,

Vu la délibération n°2024-06 du 15 mars 2024 actant la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, lié aux ressources budgétaires, la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre scénographique et architecturale pour l'opération de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil en rive gauche du site du Pont du Gard,

Considérant que le financement de l'opération est incertain et n'a pas permis au pouvoir adjudicateur d'engager le contrat de maîtrise d'œuvre,

Considérant que dès lors il convient de résilier le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage qui lie l'EPCC Pont du Gard à la SEGARD.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- ✓ Décide de résilier pour motif d'intérêt général lié aux ressources budgétaires, le marché public de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEGARD,
- ✓ Autorise le Directeur Général à signer la décision de résiliation du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche du site du Pont du Gard.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-448279844-20240614-2024_20-DE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Nicolas a donné pouvoir à M. Malavieille, M. Favaron a donné pouvoir à Mme Noguier.

Fait à Vers, le 14 juin 2024

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard

Tel : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-448279844-20240614-2024_20-DE